

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 16 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 29 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 16 JUIN 2023
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Béatrice HEUVELINE, Catherine de la HOUGUE, M. Arnaud MAHE, Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Lydie LEBLOND, M. Emmanuel LECONTE.

Madame Pascale DUVAL a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28

Présents : 20

Procurations : 04

Votants : 24

DEL 29062023/066

**EXONERATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT. PROJET EXTENSION DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU HAMEAU DE TOURNEVILLE.**

Concernant les travaux d'extension de l'assainissement collectif au hameau de Tourneville, Madame le Maire propose d'exonérer de la taxe de raccordement les administrés qui se sont équipés d'un système individuel neuf de traitement de leurs eaux usées (constructions neuves, rénovation ...).

De ce fait, elle sollicite le conseil municipal pour exonérer de la taxe de raccordement d'un montant de 1 800 € sur la commune déléguée d'Annville les administrés concernés.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide d'exonérer de la taxe de raccordement les administrés de la commune déléguée d'Annville concernés par l'extension du réseau d'assainissement collectif au hameau de Tourneville, qui se sont équipés d'un système individuel neuf de traitements de leurs eaux usées et qui auront effectués des travaux après le 01 janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Pascale DUVAL